

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 6 mars 2025

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation
28.02.2025
Date d'affichage
28.02.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusé :

M. CONVERSY Éric qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie.

A été nommé secrétaire de séance : M. CLERENTIN Raphaël

Délibération n° 2025.027

Objet de la délibération

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2025

Considérant le tableau suivant portant répartition de l'enveloppe budgétaire aux associations prévue dans le cadre du budget primitif 2025 et la proposition faite au Conseil municipal de valider celui-ci et d'autoriser le versement comme présenté ci-dessous :

	NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant attribué 2024	Montant Sollicité 2025	Montant proposé 2025
<i>Associations de la Vie Sociale</i>	Aller Plus Haut	100.00 €	0.00 €	0.00 €
	ADMR	3 235.00 €	3 300.00 €	3 300.00 €
	Le Club du Mercredi	800.00 €	800.00 €	800.00 €
	Club du 3ème âge - Carrefour de l'amitié	200.00 €	200.00 €	200.00 €

	ANACR	100.00 €	500.00 €	100.00 €
	Amicale des pompiers	500.00 €	1 000.00 €	500.00 €
Associations évènementiels	Stekip	2 500.00 €	7 960.45 €	3 000.00 €
Associations Culturelles	Harmonie municipale de Samoëns	700.00 €	800.00 €	700.00 €
	Chorale de Samoëns	200.00 €	300.00 €	300.00 €
	MJC Taninges	960.00 €	1 600.00 €	1 280.00 €
	Criou Livres	600.00 €	600.00 €	600.00 €
	Radio Giffre	700.00 €	700.00 €	700.00 €
	Jumoriec	7 500.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Associations Patrimoniales	Association Amis des Sentiers	1 850.00 €	1 850.00 €	1 850.00 €
	Association des élèves, anciens élèves et amis de Mélan	500.00 €	-	-
	Les amis de la ferme du Clos Parchet	200.00 €	1 000.00 €	200.00 €
	Groupement de louverie de Haute Savoie	100.00 €	200.00 €	200.00 €
Associations Sportives	Ski Club - MORILLON (Pôle France) (Stages)	34 000.00 €	34 000.00 €	34 000.00 €
		Pas de sélectionnés cette année	0.00 €	Pas de sélectionnés cette année
	AS de Samoëns	150.00 €	0.00 €	0.00 €
	Haut Giffre Football Club	1 200.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €
	Société de Pêche du Haut-Giffre	800.00 €	800.00 €	800.00 €
	Samoëns Team Telemark	1 000.00 €	1 200.00 €	1 000.00 €
	Association J.S.P Samoëns	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
	Athlétic Club du Grand Massif	700.00 €	700.00 €	700.00 €
	Taninges Accro Gym (TAG)	200.00 €	360.00 €	360.00 €
	Hockey Club de Samoëns	200.00 €	200.00 €	200.00 €
	Entente nordique du Haut Giffre	250.00 €	300.00 €	300.00 €
	Club nautique du Haut Giffre	300.00 €	500.00 €	500.00 €
	Gliss'ice	500.00 €	600.00 €	600.00 €
	MontParet	250.00 €	500.00 €	250.00 €
	Haut-Giffre Loisirs	100.00 €	200.00 €	200.00 €
	Société secours en montagne	0.00 €	250.00 €	250.00 €
Club VTT Naturide	250.00 €	300.00 €	250.00 €	

	Samoëns Trail Evènement Ultra Trail du Haut Giffre	1 000.00 €	1 500.00 €	1 000.00 €
	Foyer de ski de fond intercommunal	0.00 €	300.00 €	300.00 €
	Tennis Club de Verchaix- Morillon	2 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Associations scolaires et périscolaires	MFR Clos des Baz Sallanches	0.00 €	50.00 €	50.00 €
	Foyer socio-éducatif samoëns	0.00 €	300.00 €	300.00 €
TOTAL GENERAL		64 145.00 €	76 070.45 €	59 990.00 €

Considérant qu'il est rappelé que depuis la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, toute association qui sollicite une subvention publique se doit de signer un contrat d'engagement républicain par lequel elle s'engage à respecter :

- Les lois de la République ;
- La liberté de conscience ;
- La liberté des membres de l'association ;
- L'égalité et la non-discrimination ;
- La fraternité et la prévention de la violence ;
- La dignité de la personne humaine ;
- Les symboles de la République ;

Considérant que chaque association bénéficiant d'une subvention attribuée par le Conseil Municipal de Morillon devra signer le contrat d'engagement républicain en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

Considérant que l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales interdit la participation au vote des conseillers municipaux intéressés sur le sujet, il est décidé que le vote des subventions aux associations soit organisé par groupe d'associations, afin d'assurer le quorum malgré le retrait des conseillers municipaux intéressés membres d'associations subventionnées.

Aussi,

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

Vu l'avis favorable de la commission « Vie associative, évènementiel, loisirs et sports » du 18 janvier 2024 ;

**En premier lieu, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'attribution et le versement des subventions aux associations suivantes pour l'année 2025 :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant 2025
Club du 3ème âge - Carrefour de l'amitié	200.00 €
ANACR	100.00 €
Stekip	3 000.00 €

Harmonie municipale de Samoëns	700.00 €
Chorale de Samoëns	300.00 €
MJC Taninges	1 280.00 €
Criou Livres	600.00 €
Radio Giffre	700.00 €
Les amis de la ferme du Clos Parchet	200.00 €
Groupement de louverie de Haute Savoie	200.00 €
Haut Giffre Football Club	1 200.00 €
Société de Pêche du Haut-Giffre	800.00 €
Association J.S.P Samoëns	1 000.00 €
Athlétic Club du Grand Massif	700.00 €
Taninges Accro Gym (TAG)	360.00 €
Entente nordique du Haut Giffre	300.00 €
Club nautique du Haut Giffre	500.00 €
MontParet	250.00 €
Haut-Giffre Loisirs	200.00 €
Société secours en montagne	250.00 €
Club VTT Naturide	250.00 €
Samoëns Trail Evènement Ultra Trail du Haut Giffre	1 000.00 €
Foyer de ski de fond intercommunal	300.00 €
Tennis Club de Verchaix-Morillon	1 000.00 €

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 10 VOIX POUR (M. GIRAT MARTIN ET M. BOUVET JÉRÉMIE POUR LE COMPTE DE M. CONVERSY ÉRIC DONT IL A LE POUVOIR, CONSEILLERS MUNICIPAUX INTERESSÉS EN TANT QUE MEMBRES D'ASSOCIATIONS CONCERNÉES, NE PRENNENT PAS PART AU DÉBAT ET AU VOTE)

En deuxième lieu, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution et le versement des subventions aux associations suivantes pour l'année 2025 :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFCIAIRE	Montant 2025
Le Club du Mercredi	800 €
ADMR	3 300 €

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 11 VOIX POUR (MME PEREIRA JOCELYNE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE INTERESSÉE EN TANT QUE MEMBRES D'ASSOCIATIONS CONCERNÉES, NE PREND PAS PART AU DÉBAT ET AU VOTE)

En troisième lieu, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution et le versement des subventions aux associations suivantes pour l'année 2025 :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant 2025
Amicale des pompiers	500 €
Ski club	34 000 €

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 10 VOIX POUR (MME BOSSE STÉPHANIE ET MME DUNOYER MARIE, CONSEILLÈRES MUNICIPALES INTERESSÉES EN TANT QUE MEMBRES D'ASSOCIATIONS CONCERNÉES, NE PRENNENT PAS PART AU DÉBAT ET AU VOTE)

En quatrième lieu, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution et le versement des subventions aux associations suivantes pour l'année 2025 :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant 2025
JUMORIEC	2 000 €
Association Amis des sentiers	1 850 €

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 8 VOIX POUR (M. BEERENS-BETTEX SIMON, M. VUILLE BERTRAND, MME DUNOYER MARIE ET M. SÉRAPHIN GILLES, CONSEILLERS MUNICIPAUX INTERESSÉS EN TANT QUE MEMBRES D'ASSOCIATIONS CONCERNÉES, NE PRENNENT PAS PART AU DÉBAT ET AU VOTE)

En cinquième lieu, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution et le versement des subventions aux associations suivantes pour l'année 2025 :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant 2025
Gliss'ice	600 €
Team Télémark	1 000 €
Hockey club	200 €

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 9 VOIX POUR (M. GIRAT MARTIN ET M. BOUVET JÉRÉMIE, POUR SON COMPTE ET POUR LE COMPTE DE M. CONVERSY ÉRIC, CONSEILLERS MUNICIPAUX INTERESSÉS EN TANT QUE MEMBRES D'ASSOCIATIONS CONCERNÉES, NE PRENNENT PAS PART AU DÉBAT ET AU VOTE)

En sixième lieu, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution et le versement des subventions aux associations suivantes pour l'année 2025 :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant 2025
MFR Clos des Baz Sallanches	50.00 €
Foyer socio-éducatif Samoëns	300.00 €

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 11 VOIX POUR (MME DUNOYER MARIE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE INTERESSÉE EN TANT QUE MEMBRE D'ASSOCIATIONS CONCERNÉES, NE PREND PAS PART AU DÉBAT ET AU VOTE)

En septième lieu, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires et à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette délibération ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire,



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.